

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-quatre et le 3 Avril à 10 heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHÈS Daniel, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (8) : BARTHÈS Daniel, GABAUDE CHANTAL, DELREUX Martine, QUIRINIY Monique, CABROL Catherine, BAUTTE Georges, LUZKCA Jérémie, GUILENE GUIEN

Etaient absents (3) : Cécile Benoît, BREDEL Christine, DIAHDOU Jennifer,

Procuration (0) :

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : GABAUDE CHANTAL

N° 2024-1

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion du Receveur Municipal :
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	4610 €
DEPENSES	7990.30 €
<i>Déficit de fonctionnement</i>	- 3380.30€

Le Conseil d'administration, la présentation de Monsieur le Maire entendue, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECLARE que le compte de gestion du budget du CCAS de la commune de Puimisson, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation ni de réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Secrétaire de séance
Chantal Gabaude

